

# Notice descriptive du projet de voirie

## **1) RAPPELS**

### **Réglementation**

Loi 2005-102 du 11 février 2005

Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie


Arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

## **2) EXIGENCES GENERALES D'ACCESSIBILITE**

Le projet doit intégrer l'accessibilité à tous les types de handicaps (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques). C'est ainsi que seront notamment pris en compte :

- pour la déficience visuelle : des exigences en termes de guidage, de repérage et de qualité d'éclairage
- pour la déficience auditive : des exigences en termes de communication, de qualité sonore et de signalisation adaptée
- pour la déficience intellectuelle : des exigences en termes de repérage et de qualité d'éclairage
- pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de stationnement et de circulation adaptés, de cheminement

extérieur, de qualité d'usage des équipements.

 **Avertissement** : D'autres types de notices peuvent être utilisées, ce document a pour principal objectif de décrire votre projet et de justifier votre demande de dérogation. Les cases prévues à cet effet doivent être remplies le plus exhaustivement possible en tenant compte de l'avancement des réflexions au moment du dépôt du dossier. Les dispositions non encore définitives pourront faire l'objet d'ajustements mais il convient toutefois d'indiquer qu'elles seront prises en compte ultérieurement.

## **3) LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION VOIRIE**

La demande est adressée au préfet en qualité de président de Sous Commission Départementale d'Accessibilité avant approbation du projet :

M. le Préfet de l'Aube  
Direction Départementale des Territoires de l'Aube  
Sous Commission Départementale d'Accessibilité  
SHCD/BCBD  
1 bd Jules Guesde  
CS 40769  
10026 TROYES CEDEX

Il est recommandé de déposer **un** dossier de demande de dérogation par voie (rue, place, ...)

Afin de permettre à la Sous Commission Départementale d'Accessibilité de se prononcer sur la pertinence de la dérogation, la demande est établie en trois exemplaires (dont un est conservé par le demandeur) comprenant :

- Une notice descriptive du projet de voirie
- L'objet de la demande de dérogation
- Un plan côté du projet
- Un profil en long du projet
- Un profil en travers type du projet et des profils en travers faisant l'objet de la demande de dérogation
- Des photos éventuelles

Lorsque la demande de dérogation est justifiée par des contraintes liées à la protection d'espaces protégés, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est joint au dossier.

## **4) RENSEIGNEMENTS UTILES**

Toutes précisions concernant cette notice peuvent être demandées auprès de la :

### **Direction Départementale des Territoires de l'Aube**

Service habitat et construction durable  
Bureau constructions et bâtiments durables  
2 mail des Charmilles - 10 000 TROYES  
[ddt-shcd-bcbd@aubes.gouv.fr](mailto:ddt-shcd-bcbd@aubes.gouv.fr)

- Sophie LUCAS – 03.25.46.21.32 – [sophie.lucas@aubes.gouv.fr](mailto:sophie.lucas@aubes.gouv.fr)
- Frédéric CHAAL – 03.25.46.21.64 - [frederic.chaal@aubes.gouv.fr](mailto:frederic.chaal@aubes.gouv.fr)
- Philippe CORNUOT - 03 25 46 20 57 - [philippe.cornuot@aubes.gouv.fr](mailto:philippe.cornuot@aubes.gouv.fr)
- Stéphane MULAT – 03.25.71.18.68 – [stephane.mulat@aubes.gouv.fr](mailto:stephane.mulat@aubes.gouv.fr)

Site internet à consulter : <http://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/Accessibilite> .

## **RENSEIGNEMENTS UTILES**

### **Identité du demandeur :**

Vous êtes un particulier : Madame / Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Vous êtes une personne morale :

Raison sociale et dénomination : .....

N° Siret : .....

Représentant de la personne morale : Madame / Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal ..... BP ..... cedex .....

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : ..... Division territoriale : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Indicatif si pays étranger : ..... Courriel : ..... @ .....

### **Auteur du projet ou maître d'œuvre**

Madame / Monsieur / Personne morale

Nom : ..... Prénom : .....

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : .....

N° Siret : .....

Adresse Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal ..... BP ..... cedex .....

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : ..... Division territoriale : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Indicatif si pays étranger : ..... Courriel : ..... @ .....

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

Nombre d'habitants de la commune où se situe la voie concernée : .....

La commune dispose-t'elle d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) approuvé : ..... si oui, à quelle date : .....

La commune dispose-t'elle d'une ou plusieurs dérogation voirie approuvé : .....

Si oui, lesquelles et dates des arrêtés préfectoraux :

--

# RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES A LA BONNE COMPREHENSION DU PROJET

## **Le projet**

4.1 – Adresse du terrain

Nom de la voie :

Type de voie (communale, départementale, privé, ...) :

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal .....

N° de section(s) cadastrale(s) éventuel : .....

La voie :

dessert des habitations

dessert des Etablissements Recevant du Public (ERP) ou des Installation Ouverte au Public (IOP)  
*(précisez les ERP concernés)*

représente la liaison entre deux autres voies principales ou des ERP ou des IOP  
*(précisez les voies ou les ERP concernés)*

Longueur total de la voie : .....

Longueur de la voie faisant l'objet des travaux : .....

Longueur de la voie faisant l'objet de la demande de dérogation : .....

Largeur de l'emprise de la voie (entre limite de propriété) : .....

minimum : ..... maximum : .....

Largeur de la chaussée : .....

## **Descriptif des travaux envisagés**


*À Préciser :*

- Description des travaux, largeur de chaussée, ...

- la nature du revêtement du cheminement piéton, largeur du chemin piéton, ...

- le repérage, le guidage : présence de bande de guidage, de signalétique, la qualité d'éclairage, ...

**DEMANDE DE DEROGATION VOIRIE**  
(cheminement piéton le long d'une voie de circulation)

 : L'octroi d'une dérogation ne dispense pas le demandeur de respecter l'ensemble des règles non dérogées. La demande de dérogation doit contenir également une présentation de la ou les mesures compensatoires envisagées.

**La demande de dérogation voirie porte sur :**

*Cochez la ou les case(s) correspondante(s)*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Pente longitudinale                               | <input type="checkbox"/> Escaliers   |
| <input type="checkbox"/> Paliers de repos                                  | <input type="checkbox"/> Stationnement réservé                                   |
| <input type="checkbox"/> Profil en travers (largeur du cheminement piéton) | <input type="checkbox"/> Signalétique et systèmes d'information                  |
| <input type="checkbox"/> Traversées pour piéton                            | <input type="checkbox"/> Feux de circulation                                     |
| <input type="checkbox"/> Ressauts  | <input type="checkbox"/> Postes d'appel d'urgence                                |
| <input type="checkbox"/> Equipements et mobiliers sur cheminement          | <input type="checkbox"/> Emplacements d'arrêt de véhicule de transport collectif |

**Description des éléments du projet auxquels s'appliquent ces dérogations**

**Justifications du demandeur**

**Mesures de substitution proposées**

Date et signature du demandeur